

# Programme de Développement Rural Martinique

## Collectivité Territoriale de Martinique

### FEADER- 2014-2022



Source Photo : [www.martinique.chambagri.fr](http://www.martinique.chambagri.fr)

## SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL

### DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANNEE 2023

### RÉSUMÉ CITOYEN

---

## Le Programme de Développement Rural de Martinique et son évaluation

Le programme de Développement Rural (PDR) dont la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est Autorité de Gestion, a été adopté le 17 septembre 2015. Il a été mis en place pour mettre en œuvre selon les besoins et les priorités spécifiques de la Martinique, les politiques de développement rural et les actions soutenues par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Mis en place initialement sur la période 2014-2020, le programme a été prolongé de 2 ans et sera clôturé à la fin de l'année 2025.

Le FEADER est un fonds européen dédié au soutien des zones rurales. Son objectif principal est de favoriser le développement de ces zones en fournissant un appui financier. Le FEADER finance des initiatives et des projets qui visent à améliorer la compétitivité de l'agriculture, par des subventions pour l'innovation, la modernisation des exploitations agricoles et l'amélioration des chaînes de valeurs agricoles.

Une autre mission du FEADER est de soutenir des pratiques agricoles et de gestion des ressources naturelles qui soient durables, des projets de conservation de la biodiversité, de gestion durable des sols et de l'eau, et de lutte contre le changement climatique. Il vise également à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales en soutenant les initiatives tendant à l'amélioration des infrastructures des services publics et des opportunités économiques.

Le FEADER a pour objectif de soutenir et de contribuer au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

L'objectif du rapport annuel de mise en œuvre est d'évaluer la mise en œuvre du Programme de Développement Rural (PDR), ainsi que les effets de l'utilisation des fonds européens sur la politique agricole et le développement rural à l'échelle régionale.

Le PDR de Martinique compte 14 mesures et repose sur une stratégie visant à :

- Moderniser l'agriculture, que ce soit dans l'amélioration des outils et moyens de production ou dans la prise en compte des enjeux agri environnementaux,
- Structurer et développer la sylviculture,

· Promouvoir l'attractivité et le développement du territoire dans sa globalité.

Les mesures retenues s'inscrivent dans le cadre des 6 priorités fixées par l'Union Européenne :

1) Encourager le transfert de connaissance et l'innovation ;

2) Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;

3) Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture;

4) Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture ;

5) Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires, ainsi que dans le secteur de la sylviculture ;

6) Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

---

## La tendance de la conjoncture économique en 2023

Au premier trimestre 2023, la conjoncture économique en Martinique a été stable avec la poursuite de la hausse des prix de vente observée en fin d'année 2022. Après plusieurs trimestres de tension financière, due à la pandémie de COVID-19 et à la guerre en Ukraine, une normalisation se dessine. La Martinique a connu une croissance économique soutenue pendant le premier semestre 2023 qui s'est affaiblie au second semestre accompagnée d'un ralentissement de la consommation.

Malgré une légère baisse du chômage de 17% à 15% chez les 15-64 ans <sup>(1)</sup>, la consommation montre un essoufflement. On observe un ralentissement du rythme des créations d'entreprises, et une augmentation du nombre de défaillances d'entreprises (+52% en 2023 <sup>(1)</sup>). Avec une population en baisse (349 925 habitants INSEE prévisions 2024 et -1% de croissance de population par an, contre +0,3% par an de croissance en France hexagonale <sup>(1)</sup>), la Martinique voit son secteur agricole évoluer de façon hétérogène.

Si en 2022, la croissance économique a été de +2,6%, elle se stabilise en 2023, et s'accompagne d'une baisse de l'emploi salarié au quatrième trimestre (132 470 salariés <sup>(2)</sup>). De fortes pluies en particulier en octobre et des températures élevées ont défavorablement affecté les principales filières de production agricole. Et les productions de fruits, légumes et tubercules sont en retrait par rapport à 2022.

Le chômage s'élève à 10,3% de la population active, avec 26 % des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation <sup>(2)</sup>. On note également une diminution de la fréquentation hôtelière et des autorisations de chantier de logements à partir du second semestre 2023.

On observe globalement une diminution régulière de la croissance du PIB ces dernières années en France. Elle passe de +6,4% en 2021, à +2,5% en 2022 et s'établit à +0,9 % sur l'année 2023.

De son côté le PIB en Martinique s'est établi à 9,5 milliards d'euros en 2022, la croissance ayant été principalement portée par la consommation des ménages et par les services touristiques malgré une baisse de l'activité rémunérée de 1,3%<sup>(1)</sup>.

---

<sup>1</sup> : Source INSEE : Rapport trimestriels année 2023

<sup>2</sup> : Source INSEE : Bilan annuel 2023

---

## Focus sur l'évolution des prix en Martinique

En 2023 les prix en Martinique ont continué d'augmenter, surpassant le rythme de l'inflation en France hexagonale (+4% <sup>(1)</sup>).

L'énergie en hausse de 15% a contribué pour un tiers à cette inflation. Cette augmentation a poussé les entreprises à relever leurs prix pour maintenir leurs marges, réduisant ainsi le pouvoir d'achat des ménages et diminuant la demande.

Les coûts de transports accrus ont également affecté les prix des biens de consommation, notamment les produits agricoles, aggravés par les sécheresses successives des années précédentes. Les produits frais ont augmenté de +5,9% et l'alimentation de +5,4%, impactant particulièrement les petites exploitations <sup>(2)</sup>.

L'incertitude mondiale et les coûts de transports ont rendu les prix des céréales volatiles, tandis que les produits manufacturés et les services ont augmenté de 2,5% <sup>(1)</sup>.

Les conflits Russo-ukrainiens et en Israël ont de même contribué à des conditions économiques contingentes, freinant les projets de développement par les Fonds structurels, avec des niveaux de demandes de paiements des porteurs de projets inférieurs aux attentes de l'Autorité de Gestion (AG).

---

Un programme qui déploie des actions concrètes au service  
de la ruralité et de l'agriculture.

Dans le cadre de la politique et de la stratégie régionale de développement de l'agriculture et des zones rurales, le PDR Martinique concentre son action de manière spécifique sur plusieurs types de projets :



---

## Exécution du Programme de Développement Rural Régional et principaux faits

Pour la période 2014-2022, la **Collectivité Territoriale de Martinique** est l'**autorité de gestion du FEADER**. À ce titre, elle gère le **Programme de Développement Rural (PDR)** sur le territoire de la Martinique.

Deux événements majeurs ont impacté la gestion et la mise en œuvre du PDRM en 2023 :

- Le 1er Avril 2023 : La récupération par la CTM des missions qui avaient été confiées à la DAAF sur les mesures non surfaciques du Programme et qui s'est traduite par l'arrivée au sein des services de 12 agents sur les 14 prévus initialement.

- Le 17 mai 2023 : la CTM est victime d'une cyberattaque de grande ampleur qui a fait tomber l'intégralité du système d'information de la collectivité. L'autorité de gestion (AG) a mis plusieurs mois pour retrouver un accès à son outil de gestion OSIRIS. A ce jour, l'AG n'a pas encore recouvré 100% de ses capacités d'action opérationnelle au niveau informatique.

Initialement prévue sur la période 2014-2020, une dotation de **32,2 M€** de FEADER a été allouée pour assurer la transition avec le Programme Stratégique National (PSN) 2023-2027, ainsi que les crédits du plan de Relance de l'Union européenne d'un montant de **16,29 M€**, suite à la crise du COVID-19.

**Total de cofinancements pour la période 2014-2022 visant à soutenir la politique régionale de développement agricole et rurale et répondre aux enjeux du territoire :**

Montant initial 2014 – 2020 (en M€)	Crédits FEADER transition 2021, 2022 (en M€)	Abondement FEADER Relance (en M€)	TOTAL (en M€)
<b>130,20</b>	<b>32,02</b>	16,29	<b>178,52</b>

C'est donc un montant global de **178,52 Millions €** de FEADER qui est disponible pour les dispositifs du Programme de Développement Rural de Martinique.

---

## Programmation et paiement du FEADER en Martinique

Le bilan global de l'avancement du FEADER est présenté dans les données ci-après, tenant compte des mesures surfaciques et non surfaciques:

Montant total de l'enveloppe : **178,52 M€**.

### LA PROGRAMMATION

Nombre d'opérations ayant reçue une décision : **1569**

Le montant FEADER programmé s'établit à **142 M€** représentant un pourcentage de sommes programmées par rapport à l'enveloppe totale de **79,5 %**.

### LES ENGAGEMENTS

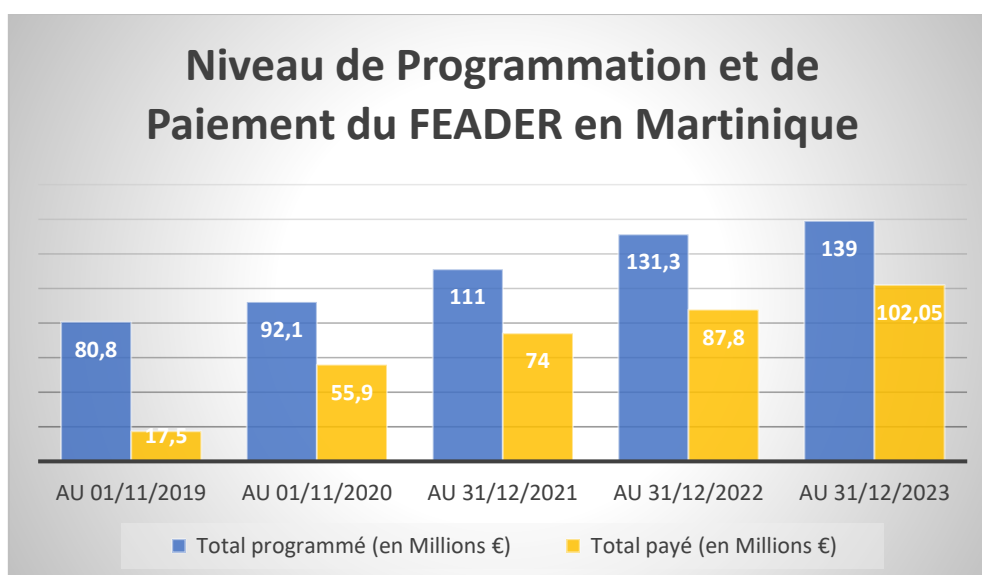
Nombre de dossiers pour lesquels un conventionnement a été établi : **1506**

Le montant FEADER engagé s'établit à **132 M€** soit **73,94%** de l'enveloppe.

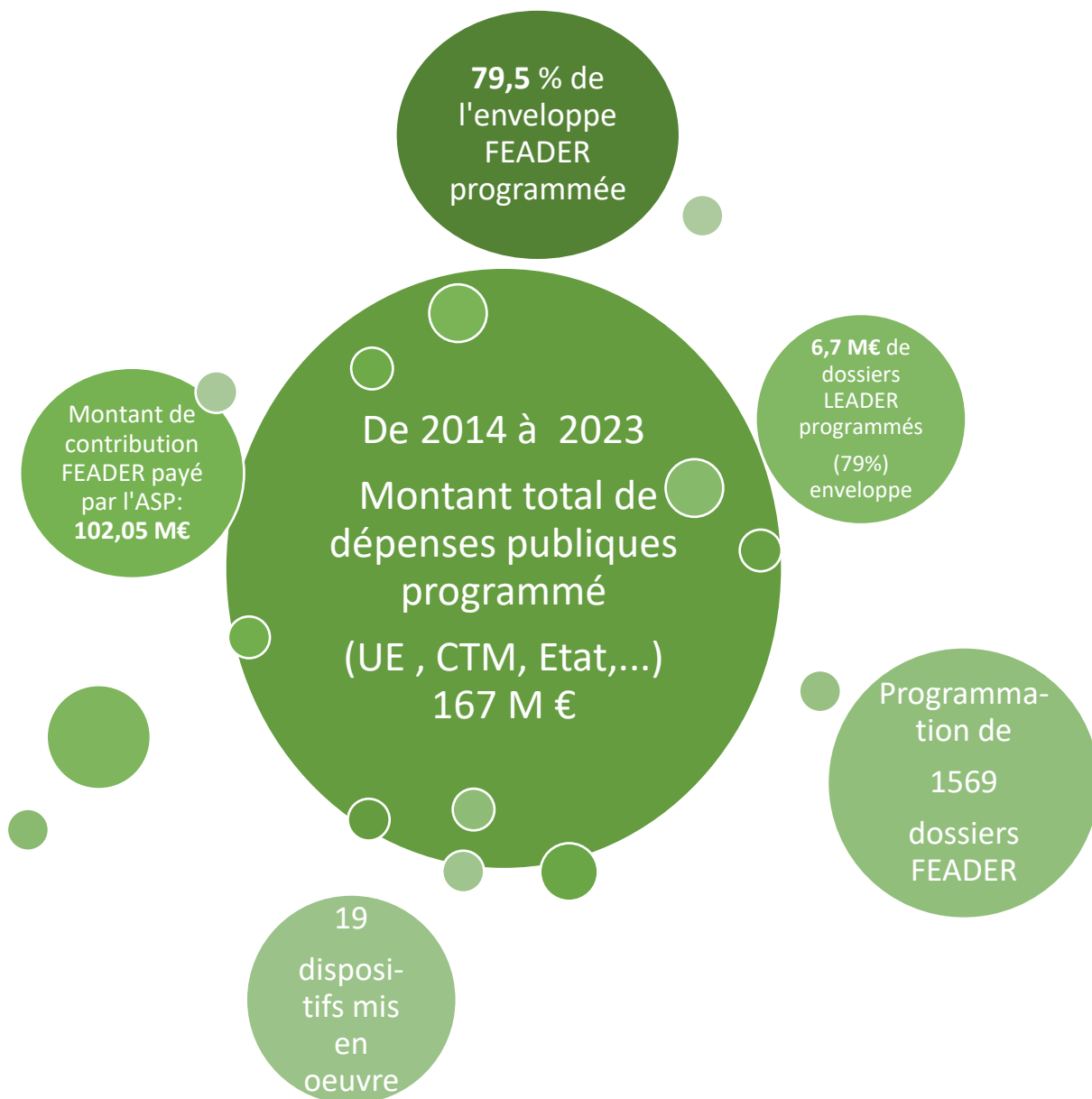
### LES PAIEMENTS

Nombre de dossiers qui ont reçu un paiement : **1237**.

Le montant FEADER payé s'établit à **102,05 M€** représentant un pourcentage de sommes payées par rapport à l'enveloppe de **57,16 %**







---

## Bilan des mesures surfaciques

Les mesures dites surfaciques du FEADER sont au nombre de trois :

1. Les mesures agro environnementales et climatiques (**M10 -MAEC**).  
Elles visent à maintenir les pratiques agricoles qui apportent une contribution favorable à l'environnement et au climat et stimulent l'adoption de nouvelles méthodes. Elles encouragent les agriculteurs qui s'engagent dans des **pratiques plus respectueuses de l'environnement**. Les aides sont calculées en fonction des surfaces engagées et du niveau d'exigence des cahiers des charges souscrits (compensation de surcoûts et de manques à gagner).
2. Les mesures en faveur de l'agriculture biologique (**M11**)  
Elles visent à encourager les agriculteurs à adopter les pratiques et méthodes de l'agriculture biologique ou à maintenir de telles pratiques, à travers deux types d'opérations :
  - les conversions à l'agriculture biologique (**CAB**)
  - les actions de maintien en agriculture biologique (**MAB**)
3. Les mesures d'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (**M13 - ICHN**)  
Elles sont une mesure unique de soutien à l'agriculture dans les zones où les conditions d'exploitation sont difficiles. En compensant une partie du différentiel de revenu engendré par des contraintes naturelles ou spécifiques, cette aide contribue à maintenir le tissu agricole et économique du territoire menacé d'abandon.

Ces trois types de mesures sont toujours gérées par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt.

Depuis le 1er janvier 2023, ces mesures sont financées sur le PSN 2023-2027, à l'exception des MAEC API (en faveur de l'apiculture) et des MAEC PRM (en faveur de la Protection des Races Menacées) qui sont poursuivies sur le PDRM pour les campagnes 2023 et 2024, afin d'optimiser la consommation des crédits du PDRM. Dans le même objectif, les campagnes 2023 et 2024 de l'ICHN sont financés sur les crédits du PDRM.

Le tableau suivant présente l'état des engagements et des paiements des mesures Agroenvironnementales et climatiques, Agriculture biologique, et ICHN au 31 décembre 2023 en dépenses publiques totales :

<b>N° Mesure</b>	<b>Dispositif</b>	<b>Montant engagé (en M€)</b>	<b>Enveloppe prévue (en M €)</b>	<b>Engagé / Enveloppe (en %)</b>	<b>Payé (en M €)</b>	<b>Payé/ Enveloppe (en %)</b>
<b>10</b>	<b>Agro- environneme nta-les et climatiques</b>	<b>9,4</b>	<b>12,6</b>	<b>74,5 %</b>	<b>9,4</b>	<b>74,5 %</b>
<b>11</b>	<b>Agriculture biologique</b>	<b>2,6</b>	<b>3,2</b>	<b>81 %</b>	<b>2,3</b>	<b>72 %</b>
<b>13</b>	<b>ICHN (2014-2023)</b>	<b>10,8</b>	<b>12,9</b>	<b>83,4 %</b>	<b>10,8</b>	<b>83,4 %</b>

Il reste à engager un peu plus de **4 M€** de FEADER..

---

## Les grandes actions portées par le PDR Martinique





## Transfert de connaissance & innovation

Le programme soutient les actions permettant de former l'ensemble des acteurs du secteur agricole et forestier.

**20** projets ont été réalisés pour un montant de dépenses publiques réalisées de **2,4 M€** dont **2 M€** de contribution FEADER :

- Des actions d'encadrement techniques (cannes, bananes, pratiques phyto, élevages)
- Des actions de diffusion de nouvelles variétés
- Des actions visant le développement de la filière banane (étude d'impact sur l'environnement, recherche agronomique, contrôle qualité...)
- Des actions de diffusion de nouvelles compétences techniques innovantes.



## Modernisation, restructuration et amélioration des performances des exploitations

Le Programme de développement rural de la Martinique, avec plusieurs types d'opérations, permet de soutenir les investissements en faveur de l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales des exploitations, notamment par la rénovation des bâtiments d'élevages ou encore par la mise en place de dispositifs permettant de mieux protéger les vergers contre les aléas climatiques.

Modernisation des exploitations agricoles et modernisation des productions: **88,7 M€** de Dépenses publiques engagées soit 94% de l'enveloppe pour **914** dossiers.

Amélioration et modernisation des productions : **18,3 M€** de dépenses publiques engagées pour 32 projets



## Inclusion sociale, réduction de la pauvreté, renouvellement des générations

La Collectivité de Martinique, via le PDR et le FEADER en Martinique, agit également afin d'inverser la pyramide des âges dans le domaine de l'agriculture. Il soutient l'installation des exploitants de moins de 40 ans, avec une forte proportion de jeunes soutenus ayant moins de 30 ans. L'objectif du PDR est d'améliorer le taux d'installation de jeunes agriculteurs face au vieillissement de la population en Martinique.

La mesure 6 du PDRM concerne l'aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs, l'aide au démarrage d'entreprises pour les activités non agricoles dans les zones rurales, l'aide au démarrage pour le développement des petites exploitations, l'aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles et les paiements octroyés aux agriculteurs remplissant les conditions requises pour participer au régime des petits exploitants agricoles qui transfèrent à titre permanent leur exploitation à un autre agriculteur en Martinique. Pour la période du programme, elle concerne 4 sous-mesures et 4 types d'opérations (l'aide au démarrage d'entreprises pour les Jeunes agriculteurs, l'aide au démarrage d'entreprises pour les activités non agricoles dans les zones rurales, l'aide au démarrage pour le développement de petites exploitations, l'aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles) soit un total de **4,4 M€** de dépenses publiques.

139 actions d'accompagnement au développement des structures ont été soutenues pour 73 exploitations.

Au 31/12/2023, un montant total de **3,13 M€** de dépenses publiques ont été réalisées sur l'ensemble de l'action de développement des exploitations à la Martinique et le montant total d'investissement se fixe à 3,41M€ sur le programme 2014-2022.

De cette manière, le programme lutte contre le vieillissement de la population agricole, notamment dans les zones défavorisées, plus touchées par le vieillissement et la déprise agricole.



### **Développement des zones rurales : LEADER et appui des Groupements d'Action Locale**

Au travers de la démarche LEADER, le programme assure le développement des territoires ruraux en leur donnant la possibilité de soutenir des projets répondant aux enjeux locaux.

3 Groupements d'Actions Locales (GAL) sont constitués et opérationnels :

- Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)
- Cap Nord Martinique
- Espace Sud Martinique.

Un total de **4,6 M€** de dépenses publiques a été payé sur l'ensemble du programme dont **3,92 M€** de contributions du FEADER.

Le dispositif LEADER connaît aujourd'hui, un rythme d'exécution stabilisé.

- En 2023 un montant de **6,7 M€** de contribution FEADER est programmé soit 79% de l'enveloppe
- **46 %** de l'enveloppe FEADER en moyenne a été payée.



### **Développement des zones rurales et projet THD**

Le programme soutient le développement des zones rurales en répondant aux besoins des activités s'installant ou installées en zone rurale tant en qualité, qu'en quantité.

Le projet du THD permet de desservir des sites stratégiques en très haut débit, dans les communes rurales de la Martinique pour améliorer les débits ADSL dans les zones les plus mal desservies et raccorder en fibre optique des sites stratégiques prioritaires (sites d'enseignement, zones d'activité, sites de santé, administrations, etc.). Le but étant d'éviter la fracture numérique.

- 26 sites d'amélioration des débits ADSL doivent être mis en place sur l'ensemble du territoire.
- 70 sites prioritaires doivent être raccordés en fibre optique au réseau haut débit Liane de la CTM.

Le projet consiste, pour chaque sous – répartiteur (SR) concerné, à implanter une armoire de rue pour accueillir les opérateurs en raccourcissant la longueur des lignes entre les abonnés et leur équipement actif DSL (Digital Subscriber Line). Ainsi, le débit accessible par les abonnés desservis par cette zone de sous répartition peut être augmenté de façon conséquente et permettre le développement de services VDSL2 et de services intégrant le « triple Play » sur une part plus significative du territoire de la Martinique.

Le projet THD a été programmé et engagé pour 5,1M€ de dépenses publiques. Cette opération connaît une réalisation complète pour un total de 3,674 M€ de contribution FEADER.

---

## L'environnement et le Développement durable, priorités de la Collectivité Territoriale de Martinique



L'environnement et le développement durable sont des enjeux centraux du territoire Martiniquais. Ainsi, la CTM, via le PDR Martinique, soutient fortement les actions pouvant contribuer à la **protection de l'environnement et au développement durable** dans les zones rurales.

La CTM, à travers le FEADER, soutient des actions visant à :



**Améliorer les richesses naturelles des territoires**



**Préserver la biodiversité et les paysages**

Afin d'y parvenir, la Collectivité a activé, des dispositifs spécifiques du PDR tels que :

ICHN (Indemnités Compensatoires des Handicaps Naturels)

MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)

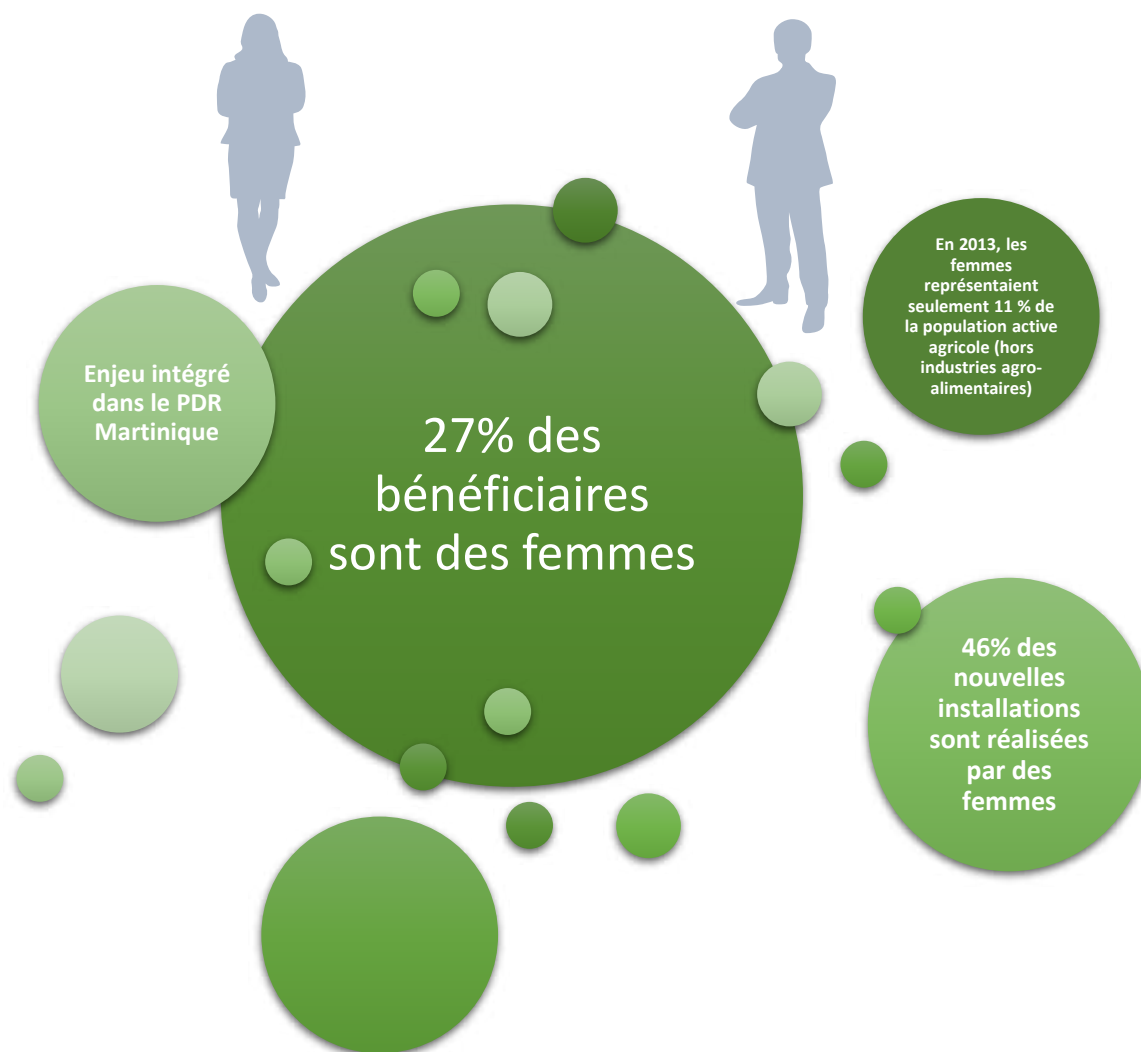
Agriculture biologique

---



---

## La CTM, par le FEADER, soutien l'égalité entre hommes et femmes



Le programme joue un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité entre les sexes dans les espaces ruraux et agricoles, car il prend en compte l'importance de l'emploi des femmes dans ces régions.

Il s'appuie sur un diagnostic du territoire sur lequel il se base pour orienter ses actions. Globalement, 27% des personnes bénéficiant du programme sont des femmes.

Le programme encourage spécifiquement les femmes de moins de 40 ans à devenir jeunes agricultrices, ce qui contribue à la diversification de la population agricole actuelle et future tout en renforçant leur rôle dans le secteur agricole.

Les femmes bénéficient également d'autres initiatives du PDR, et le système d'évaluation du programme tient compte de leur participation en définissant des indicateurs spécifiques pour les agricultrices qui bénéficient du FEADER.

## Exemples de projets

### Valorisation des produits des artisans locaux avec la Conserverie Créole

La Conserverie créole se situe au quartier Belle Etoile à Sainte-marie. Le projet présenté par la SARL 'A VOTRE GOUT' a bénéficié des Fonds dans le cadre du développement des mesures LEADER pour la création d'une unité d'agro transformation des viandes, fruits et légumes locaux. L'opération a consisté à aménager et équiper un local en atelier de transformation.



La conserverie créole



#### Plan de financement :

Financiers	Taux d'aide Projet (%)	Montant de l'aide
FEADER	72,24	141 503,01€
CTM	12,74	24 971,12 €
AUTOFINANCEMENT PRIVE	15,00	29 377,84 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>195 851,97 €</b>

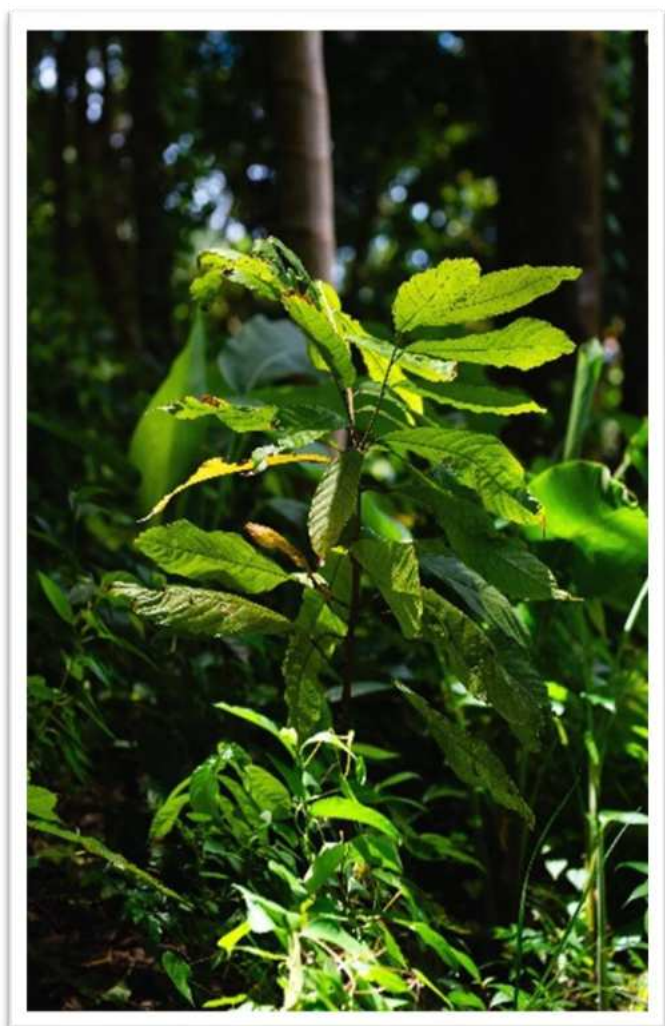
## Transformation des fèves de Cacao

L'entreprise individuelle de Madame Gratien se situe au quartier Bernadette au Morne-Vert. Le projet a bénéficié de l'aide des Fonds européens LEADER dans le cadre du soutien aux initiatives innovantes de valorisation des produits locaux et de commercialisation de proximité. L'action vise notamment la promotion de l'inclusion sociale, le développement économique des zones rurales.

L'opération a consisté à créer un atelier de transformation de fèves de cacao en agroforesterie en beurre et en poudre, en vue de la consommation alimentaire et la cosmétique

### Plan de financement :

Financiers	Taux d'aide Projet (%)	Montant de l'aide
FEADER	55,25	48 160,88 €
CTM	9,75	8 498,98 €
AUTOFINANCEMENT PRIVE	35,00	30 509,18 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>87 169,04 €</b>







Presse à vis pour beurre et poudre de cacao et cultures en forêt



---

## Vers la fin de la programmation 2014-2022 et perspectives du nouveau programme 2023-2027

La programmation 2014 -2022 de l'Union européenne, dans le cadre de la politique de cohésion et des fonds structurels a rencontré plusieurs contraintes majeures :

- Les règles et procédures pour l'obtention des fonds étaient apparues comme complexes, ou chronophages, ce qui a parfois entraîné des retards et des difficultés de mise en œuvre pour les agriculteurs.
- Une certaine lourdeur administrative a souvent été signalée accompagnée d'une charge administrative élevée pour les Autorités de gestion pouvant réduire l'efficacité et l'impact des financements.
- Les exigences de cofinancement par les Etats membres et les bénéficiaires locaux ont parfois posé des problèmes, notamment dans les régions moins développées ou en période de contraintes budgétaires nationales.
- Bien que les mesures environnementales aient été intégrées, leur mise en œuvre a été perçue comme insuffisante pour répondre aux défis environnementaux croissants.
- Les obligations de la concentration thématique visant à fixer les ressources sur un nombre limité de priorités a parfois montré un manque de flexibilité ne permettant pas de toujours répondre aux besoins spécifiques locaux.
- Les petites et moyennes exploitations ont parfois eu des difficultés à accéder aux innovations technologiques et aux pratiques agricoles durables.
- De plus certaines régions ont souffert d'un manque de capacité administrative pour gérer les projets financés par l'Union limitant leur capacité à absorber et utiliser pleinement les fonds disponibles.

La programmation du FEADER pour la période 2023 -2027, introduit plusieurs évolutions et améliorations pour résorber les contraintes précédentes et tenter de surmonter les nouveaux défis :

- Le nouveau cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) vise à simplifier les règles et procédures et décentraliser davantage la gestion des subventions donnant plus de capacités aux acteurs locaux pour adapter les politiques aux réalités locales.
- Une flexibilité accrue dans le nouveau cadre pour adapter les investissements aux besoins et aux priorités locales, tout en permettant une réallocation des fonds en réponse aux crises imprévues comme la pandémie de COVID-19.

- Une plus grande importance accordée à la digitalisation et à l'innovation avec des fonds spécifiquement alloués à la transition numérique et aux technologies émergentes et à leur meilleure utilisation.
- Une approche plus inclusive est encouragée, avec une plus grande participation des acteurs locaux et régionaux dans la planification et la mise en œuvre des projets.
- Une meilleure coordination et synergie entre les fonds de l'Union est recherchée pour maximiser l'impact des investissements.

La transition vers le nouveau Plan Stratégique National est marquée par des efforts de simplification des procédures et de plus grande flexibilité.

Ces améliorations sont essentielles pour surmonter les contraintes des programmes précédents et répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux de l'ensemble des territoires européens et des régions ultra périphériques en particulier.

---

## Les dispositifs d'information à la disposition du citoyen

Pour plus d'informations, la CTM Martinique met à disposition des citoyens un site internet :



<http://www.europe-martinique.com/>

Ce site est le principal canal d'information et de communication traitant des programmes européens régionaux, dont le PDR, destiné au grand public. Il présente l'ensemble des programmes européens déployés en région, un résumé de leurs stratégies ainsi que les différents contacts à effectuer pour obtenir des renseignements sur les modalités de financement ou simplement pour obtenir des informations plus précises.

De plus, l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme, que nous avons évoqué précédemment, constituent également des sources d'information sur le FEADER et le programme de développement rural.

